

# OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	24 janvier 2023
Délibération N°	14
Date de la convocation	13 janvier 2023
Objet	7.10 Divers - Redevance progressive foyer Montpellier « EHPAD Jean Périquier »

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre janvier à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

### PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et  
MMES, Karine ANNEYA, Clémence ARTIERES, Régine ILLAIRE, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Patricia WEBER Administratrices

### ABSENTS EXCUSES :

Manar BOUIDA  
Christophe DESTAING  
Auguste CHOMEL

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Véronique CALUEBA (pouvoir à Mme ANNEYA)  
Nicole MORERE (pouvoir à MME PESTEIL)  
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)  
Jacques RIGAUD (pouvoir à M GAUDY)  
Laure TONDON, (pouvoir à M COMBES)  
Anne VAN DEN BROECK (pouvoir à M GAUDY)

\*\*\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230124-20230124-14-DAF-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2023  
Date de réception préfecture : 25/01/2023



Objet : 7.10. DIVERS - Redevance progressive foyer Montpellier « EHPAD Jean Périquier »

Le 24 janvier 2023,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant l'opération de démolition reconstruction de la résidence autonomie à Montpellier pour 55 logements collectifs.

Considérant le financement de l'opération à hauteur de 8 578 409.02 euros,

Considérant le calcul de la redevance basé sur le coût de revient définitif de l'opération,

Considérant le bilan d'exploitation positif de l'opération,

Considérant l'ancienneté du partenariat avec le gestionnaire « EHPAD Jean Périquier,

Considérant la demande du gestionnaire d'établir une redevance progressive afin de permettre une installation et une facturation sans coûts supplémentaires.

Considérants l'équilibre des calculs inerrants à la demande du gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

#### ARTICLE 1 :

Autorise le Directeur Général à appliquer une facturation de redevance progressive en 3 phases :


- ⇒ 1<sup>ère</sup> phase - exercice 2023 - une redevance de base réduite à 50 % pour aide à l'installation
- ⇒ 2<sup>ème</sup> phase - exercices 2024 à 2027 - une redevance de base à 100%, majorée et linéaire sur la période de 50 % de la redevance de base
- ⇒ 3<sup>ème</sup> phase - à partir de l'exercice 2028 une redevance à 100 %

ARTICLE 2 :

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT DE L'OFFICE  
Vincent GAUDY



Accusé de réception en préfecture  
034-273400010-20230124-20230124-14-DAF-DE  
Date de télétransmission : 25/01/2023  
Date de réception préfecture : 25/01/2023